

## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/AUF/DRACGL/BURUNDI/2025 POUR L'ETABLISSEMENT DU FICHER DES FOURNISSEURS, DES PRESTATAIRES DE SERVICES**

La Direction régionale Afrique Centrale et Grands Lacs (DRACGL) de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à travers l'implantation du Bureau National au Burundi (BN BURUNDI) sis à Bujumbura, situé au Boulevard de l'indépendance, Bujumbura, lance un appel à manifestation d'intérêt pour le renouvellement du fichier fournisseurs de son site.

L'AUF invite les fournisseurs de biens, les prestataires de services et autres, à manifester leur intérêt pour les domaines d'activités ci-dessous :

1. Fourniture de connexion Internet ;
2. Fournitures de bureau (papeterie, ...) ;
3. Matériel informatique (équipements informatiques, consommables informatiques) ;
4. Imprimerie, reprographie, infographie ;
5. Mobiliers de bureau ;
6. Électricité, plomberie, hygiène (désinsectisation, dératisation, curage des fosses septiques, etc.)
7. Groupe électrogène (entretien) ;
8. Sécurité incendie (équipement, installation, formation, entretien, etc.) ;
9. Climatisation (fourniture, entretien) ;
10. Ménage et nettoyage (bâtiments, jardins et alentours) ;
11. Enlèvement des immondices ;
12. Gardiennage ;
13. Distribution de courrier local ;
14. Assurance incendie et vol ;
15. Restauration ;
16. Agence de voyage ;
17. Hôtellerie ;
18. Transit et logistique ;
19. Transfert d'argent (paiement des tierces) ;
20. Travaux (BTP, réaménagement, réhabilitation etc.).

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre vos dossiers dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication du présent appel à manifestation qui prend effet à partir du 01 février 2025 :

- Par courriel à l'adresse : [auf-burundi@auf.org](mailto:auf-burundi@auf.org)
- En objet du courriel : Avis à manifestation d'intérêt AUF/DRACGL/BURUNDI/2025
- Dans le corps du mail : Préciser le ou les domaines d'activités dans lesquels vous exercez (Maximum 3)

En pièces-jointes, les potentiels prestataires de services et fournisseurs devront fournir les documents suivants datant de moins de trois mois :

- Attestation de domiciliation bancaire ou RIB
- Photocopie de la carte de contribuable valide
- Photocopie du registre de commerce
- Attestation de non-redevance fiscale



ANDRÉ ALAIN KIYINDOU

Directeur Régional AUF-AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS